



ADULLACT

*Association des Développeurs et des Utilisateurs de **Logiciels Libres**
pour les **Administrations** et les **Collectivités Territoriales***

Assemblée Générale Ordinaire

ADULLACT

Compte rendu de séance du 4. juin 2025

A Dunkerque

soit

Un document de 18 pages

incluant le compte-rendu (jusqu'à la page 14)

et

ses annexes (pages 15 à 18)

diffusion :

aux représentants des collectivités territoriales et assimilées, des administrations et établissements dépendant de l'État, des établissements publics de santé et assimilés, des associations, des établissements d'enseignement, et des entreprises, ainsi qu'aux personnes physiques adhérentes de l'association

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport moral**
- 2. Rapport d'activité**
- 3. Rapport financier**
- 4. Présentation des comptes analytiques 2024**
- 5. Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes**
- 6. Approbation des comptes par l'Assemblée Générale**
- 7. Résolution sur l'affectation du résultat**
- 8. Présentation du budget prévisionnel 2025**
- 9. Renouvellement du Conseil d'Administration**
- 10. Perspectives 2025**

ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des correspondants présents**
- Annexe 1 bis : Liste des membres représentés**
- Annexe 1 ter : Liste des correspondants invités**
- Annexe 2 : Graphique de présentation des adhérents par type de collectivités**
- Annexe 3 : Compte de résultat 2024**
- Annexe 4 : Bilan 2024**

PRÉAMBULE

13h12 – Le décompte des membres ayant émargé et des pouvoirs ayant été transmis préalablement à la séance permet de constater que **13 membres sont présents et 55 sont représentés, soit au total 68 voix : le quorum étant situé à 47 voix, soit un dixième des 466 membres à jour de cotisation, les conditions sont réunies pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.**

Pour animer cette séance, **M. François ÉLIE** est accompagné de **M. Matthieu FAURE**, Délégué Général de l'ADULLACT.

Mme Lætitia BOYER est nommée secrétaire de séance.

M. Matthieu FAURE, Délégué Général de l'ADULLACT, prononce un mot de bienvenue à l'attention des membres présents et les remercie chaleureusement pour leur participation. Il énonce l'ordre du jour aux adhérents présents et donne la parole à **M. François ÉLIE**, Président de l'ADULLACT.

RAPPORT MORAL :

09h30 – **M. François ÉLIE** débute son rapport moral en indiquant que l'Adullact continue à être une association solide avec une équipe soudée et engagée.

En 2024, un passage de relais entre **M. Pascal KUCZYNSKI**, sur le point de partir à la retraite, et **M. Matthieu FAURE**, qui avait été choisi pour lui succéder, a pu s'opérer.

M. François ÉLIE se félicite des rapports de plus en plus étroits entretenus avec les institutions (DINUM, ANCT...).

M. François ÉLIE évoque la sortie de Publis2low qui était une forte demande, la refonte du Comptoir du Libre et émet le souhait d'un Tchap pour les collectivités.

M. François ÉLIE soumet son rapport moral à l'approbation de l'Assemblée Générale.

09h35 – vote : approuvé à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

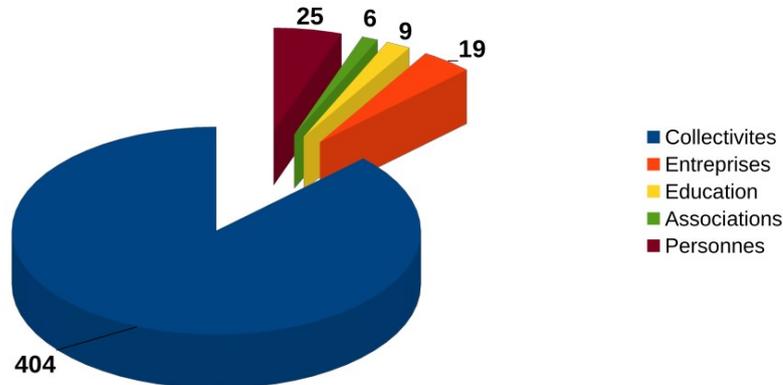
09h36 – **M. François ÉLIE** donne ensuite la parole à **M. Matthieu FAURE**, pour la présentation du rapport d'activité.

M. Matthieu FAURE débute son rapport en ciblant quatre grands points : l'équipe, les adhérents, les projets et la communication.

M. Matthieu FAURE présente l'équipe telle qu'elle était en 2024.

ÉTAT DES ADHÉSIONS

09h36 – M. Matthieu FAURE rappelle la progression des adhésions et indique que l'association comptait 463 adhérents au 31/12/2024 dont 404 étaient des collectivités.



M. Matthieu FAURE affiche à l'assemblée des diagrammes indiquant la répartition des adhérents selon le type de collectivités .

Parmi ces collectivités, on dénombre 188 villes adhérentes à l'association et **M. Matthieu FAURE** souligne l'aide apportée aux petites collectivités.

M. Matthieu FAURE précise que la démutualisation du Centre de Gestion de l'Isère a eu un impact non négligeable sur les adhésions.

M. Matthieu FAURE poursuit en présentant l'évolution des entrées et sorties en 2024.

L'ADULLACT a enregistré 71 nouvelles adhésions.

CCAS de Chuzelles	Mairie de Faverges-de-la-Tour
CCAS de Corenc	Mairie de Han-sur-Nied
CCAS de Cournon-d'Auvergne	Mairie de Jardin
CCAS de Jardin	Mairie de La Balme-les-Grottes
CCAS de Longwy	Mairie de La Mûre
CCAS de Saint-Chef	Mairie de Légnay
CCAS de Viègne	Mairie de Leignac
CCAS de Watrelos	Mairie de Mailly
Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud	Mairie de Meyriueu-les-Étangs
Communauté d'Agglomération du Grand Pic Saint Loup	Mairie de Montfalcon
Communauté de communes du Pays d'Héricourt	Mairie de Plan
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle	Mairie de Saint Jean d'Avelanne
Communauté de Communes Provence Verdon	Mairie de Saint-Agnin-sur-Bion
DOMITIA HABITAT	Mairie de Saint-Cassien
Établissement public foncier de Loire-Atlantique	Mairie de Saint-Chef
FRAC Réunion	Mairie de Saint-Clair-sur-Galaure
Grand Annecy	Mairie de Sinard
Hôpital Avicenne	Mairie de Tourtrés
Le Sénat	Mairie de Vallans
Lycée Molière	Mairie de Viriville
Lycée Sophie Germain	Mairie Les Abrets en Dauphiné
Mairie d'Echirolles	Nouvelle Aquitaine Croissance Tourisme
Mairie de Biviers	OPEN-DSI (Easys Solutions)
Mairie de Bligny-le-Sec	SDIS de la Savoie
Mairie de Bressieux	SISAD – ARP
Mairie de Champier	SIVOM du NERON
Mairie de Chatonnay	SIVU du Groupe scolaire Culin-Tramolé
Mairie de Chavanoz	Syndicat Intercommunal d'Équipement des 4 Vallées
Mairie de Chouday	Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Mairie de Cournon-d'Auvergne	Syndicat Mixte Rives du Rhône
Mairie de Culin	

+ 10 individus.

En 2024, l'ADULLACT a enregistré 30 résiliations ou transferts.

LES PROJETS RÉALISÉS

RÉ-HOMOLOGATION S2LOW

M. Matthieu FAURE indique que l'homologation @CTES a eu lieu pour 5 ans (6 fois consécutives).

L'association enregistre 16 000 collectivités utilisatrices.

PUBLIS2LOW

M. Matthieu FAURE précise qu'il s'agit du projet phare en 2024, qui se poursuivra en 2025.

M. Matthieu FAURE indique que le projet a été initialement développé par la Communauté de Communes du Saulnois, puis a été repris par le SITIV, pour enfin être repris par l'Adullact.

Plus de 10 000 actes ont été publiés à ce jour.

DÉMARCHES

M. Matthieu FAURE constate que le travail en commun sur ce projet a été remarquable. La fonctionnalité « gestionnaire de groupes » a été financée par l'ARNia et l'Adullact en a piloté les développements. Elle a ensuite été intégrée au code source de Démarches Simplifiées de la DINUM.

« Démarches » est aujourd'hui le service n°2 de l'Adullact .

M. Christian DAVIAU s'interroge sur la différence entre la version DINUM et la version Adullact.

M. Matthieu FAURE évoque un décalage dans le temps entre les versions. Il peut y avoir un trimestre d'écart entre la version DINUM et celle de l'Adullact.

ASQATASUN/OBSERVATOIRE

M. Matthieu FAURE précise que la version 4.2.1 du RG2A a été implémentée.

M. Matthieu FAURE rappelle que l'accessibilité est une obligation légale. Plus de 40 000 sites sont audités chaque trimestre.

M. Matthieu FAURE relève l'insuffisance flagrante en termes d'accessibilité sur la majorité des sites web de collectivités.

DÉPARTEMENTS ET NOTAIRES

M. Matthieu FAURE indique que ce n'est pas un service de l'Adullact. L'association intervient en tant qu'animatrice de communauté sur ce projet. Deux GTC ont eu lieu cette année (40 départements adhérents grâce à ce projet). Chaque département n'ayant pas recueilli les voix nécessaires pour une fonctionnalité qu'il juge utile peut décider de la financer. Elle sera ensuite intégrée dans le code source.

COMMUNICATION ET ANIMATIONS

M. Matthieu FAURE indique que l'équipe a participé à différents stands et congrès en 2024.

Il précise que des conférences ont été données.

- FOSDEM participation
- AlPOSS participation
- RPLL stand + conférences
- Congrès ADULLACT
- Ruralitic participation
- NEC participation
- OSXP stand + conférences
 - [Développer un logiciel libre avec l'État : Apocalypse now ou Long fleuve tranquille ?](#)
 - [Nextcloud de l'ADULLACT : un service libre, souverain et contributif pour les collectivités](#)
- Mixit conférence
 - [50 000 sites publics, l'accessibilité, et moi, et moi, émoi](#)

M. Matthieu FAURE poursuit en présentant les labellisés TNL 2024 : 24 labellisés dont quatre de niveau 5 (Échirolles, Abbeville, Morbihan énergies et Boé) ainsi que trois mentions spéciales.

M. Matthieu FAURE porte à la connaissance des participants que le label TNL va être revisité en 2025 avec pour objectif de faciliter l'accès au label tout en conservant l'aspect qualitatif de celui-ci.

Concernant les réseaux sociaux, on observe une ascension pour LinkedIn et Mastodon alors que X décroît.

RAPPORT FINANCIER

10h21 – M. Matthieu FAURE invite **M. Vincent LAMBERT, Expert-Comptable à Montpellier, à présenter le rapport financier.**

M. Vincent LAMBERT débute en présentant les chiffres-clés de l'association : les produits d'exploitation s'élèvent à 893 000 €, la trésorerie au 31/12/2024 représente 812 000 €, le déficit s'élève à -1 039 € et les fonds propres représentent 755 000 €. L'effectif au 31/12/2024 est de 10 personnes.

M. Vincent LAMBERT poursuit en indiquant que les charges d'exploitation représentent 910 000 €.

Concernant les ressources associatives, les cotisations des adhérents représentent 875 000 € et l'aide à l'apprentissage représente 6 000 €.

Les autres ressources d'exploitation s'élèvent à 12 431 € (participation technique Libriciel et remboursement de formations).

M. Vincent LAMBERT indique que les charges de fonctionnement s'élèvent à 361 000 €.

Le montant des prestations extérieures s'élèvent à 188 000 € (support maintenance, plateforme marchés publics, développement services associatifs, hébergement).

M. Vincent LAMBERT poursuit en présentant les charges de fonctionnement (hors prestations extérieures) qui ont augmenté pour un montant de 173 500 €, ce qui est notamment dû au congrès qui a eu lieu en 2024.

M. Vincent LAMBERT indique que les charges de personnel représentent 524 000 €.

M. Vincent LAMBERT précise qu'il n'y a pas d'intéressement en 2024 car le résultat est négatif, comme cela avait été prévu dans le budget prévisionnel 2024.

M. Matthieu FAURE poursuit en présentant la comptabilité analytique pour 2024.

M. Vincent LAMBERT rappelle le principe de la comptabilité analytique et laisse la parole à **M. Matthieu FAURE** afin de proposer une analyse des chiffres au regard de l'année précédente.

			31/12/2024	31/12/2023	
Gestion	Gestion et fonctionnement interne	1.1	110000	259 943 €	357 938 €
	Prospection nouveaux adhérents et relations adhérents actuels	2.1	210000	55 689 €	15 458 €
Communication	ANIMATION	2.2	220000	59 428 €	28 576 €
	COMMUNICATION	2.3	230000	42 228 €	35 625 €
Projets	Forge (+Gitlab et Software Heritage)	3.1	310000	17 740 €	14 175 €
	CDL	3.2	320000	2 005 €	5 264 €
	TNL	3.3	330000	13 612 €	20 864 €
Services en ligne aux adhérents	Web marche	4.1	410000	35 789 €	12 088 €
	publiS2SLOW	4.2	420000	28 894 €	191 €
	Asqatasun	4.3	430000	26 888 €	33 917 €
	Idélivre	4.4	440000	24 478 €	8 502 €
	S2LOW	4.5	450000	51 362 €	35 429 €
	Autres services en ligne	4.6	460000	44 255 €	104 095 €
	Démarches simplifiées	4.7	470000	62 473 €	57 838 €
	DirectMairie	4.8	480000	14 869 €	25 877 €
	Départements et Notaires	4.9	490000	59 422 €	27 231 €
	AUTRE	5.0	500000	8 162 €	14 815 €
	Nexcloud	4A	4a		16 939 €
Congés payés, maladie...etc	Congés payés, absences perso, congés maladie...	6.0	600000	74 068 €	51 546 €
TOTAL				898 243 €	849 431 €

M. Matthieu FAURE précise que certains projets (ex : Nextcloud) étaient précédemment intégrés dans « autres services en ligne » ce qui explique les différences notables entre 2023 et 2024.

M. Matthieu FAURE donne ensuite la parole à **M. Stéphane VANGUELUWE**, membre du Conseil d'administration de l'association et chargé de lire à l'Assemblée une synthèse des rapports 2024 de **Mme Sandra GILLET**, Commissaire aux Comptes chez KPMG Entreprises, sur les comptes 2024 de l'ADULLACT suite à l'audit effectué au premier trimestre 2025.

« Ne pouvant être personnellement présente, ni représentée, j'ai l'honneur de vous rendre compte de notre mission de commissaire aux comptes. »

Notre mission consiste certifier de manière indépendante les comptes de votre association. Il s'agit d'un contrôle de régularité et de conformité. En effet, la loi prévoit que le commissaire aux comptes a une obligation de moyens ; Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration. Le commissaire aux comptes informe l'assemblée de son opinion sur ces comptes, sans s'immiscer dans la gestion des entités qu'il contrôle, les assemblées générales demeurant souveraines.

Nous avons réalisé notre mission de commissaire aux comptes sur l'exercice 2024, au mois de mars

2025.

Nous avons bénéficié d'une collaboration de grande qualité de la part de la direction et votre équipe administrative.

En synthèse, Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Adullact, à la fin de cet exercice.

Nous sommes aussi garants que l'information qui vous a été donnée sur ces comptes dans le rapport de gestion est exacte et exhaustive. Nous n'avons pas d'observation à cet égard.
Le deuxième volet de notre mission consiste à vous faire part des conventions règlementées, c'est-à-dire des opérations dont un des membres de votre conseil d'administration est partie prenante des deux côtés, c'est-à-dire en tant qu'administrateur, et par ailleurs, en tant que personne physique ou en tant qu'administrateur d'une autre entité morale dont il serait également administrateur c'est-à-dire décisionnaire.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Je ne saurai terminer mon propos sans remercier la direction et l'équipe d'Adullact qui ont contribué à la réalisation de notre mission. »

M. François ÉLIE soumet le rapport financier à l'approbation de l'Assemblée Générale.

10h56 – vote : approuvé à l'unanimité

RÉSOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

10h57 – M. Matthieu FAURE propose de procéder au vote sur l'affectation du résultat net de l'exercice écoulé.

M. François ÉLIE invite donc l'Assemblée Générale à approuver l'affectation en « report à nouveau » du résultat net 2024 soit -1 039 €.

10h58 – vote : approuvée à l'unanimité

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

10h59 – M. Matthieu FAURE présente le budget prévisionnel 2025 déficitaire à hauteur de – 138 000 €, validé par le Conseil d'Administration le 02 avril 2025.

Plusieurs projets, notamment Publis2low, vont faire l'objet de financement conséquent.

M. François ÉLIE préconise une augmentation de la masse salariale afin d'encourager et fidéliser les salariés.

11h04 – vote : approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11h05 – M. Matthieu FAURE indique que le mandat de 2 ans des membres du Conseil d'Administration est arrivé à son terme et qu'il convient de procéder à un renouvellement par les membres de chaque collège.

La composition statutaire du Conseil d'Administration est au maximum la suivante :

- 15 sièges pour le collège « collectivité »
- 3 sièges pour le collège « association »
- 2 sièges pour le collège « entreprise »
- 2 sièges pour le collège « éducation »
- 2 sièges pour le collège « individu »
- 1 siège pour le collège « salarié »

M. Matthieu FAURE énonce les candidatures déclarées :

Collège des « **Collectivités territoriales et assimilées** »

- Communauté d'Agglomération Grand Angoulême – **M. François ÉLIE**
- Communauté d'Agglomération d'Alès – **M. Ghislain PONGI**
- Ville d'Échirolles – **M. Nicolas VIVANT**
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine – **M. Jean-Paul CHITON**
- Commune de Clichy-sous-Bois – **M. Laurent VILAIN**
- Commune de Saint-Martin d'Uriage – **Mme Claudine CHASSAGNE**
- Conseil Départemental du Rhône – **M. Daniel COISSARD**
- GIP ARNia – **M. Nicolas BERTHAUT**
- GIP RECIA – **M. Christian DAVIAU**
- SITIV – **M. Stéphane VANGHELUWE**
- Ville de Longwy – **M. Hervé GROS**
- Syndicat Mixte Numérian – **M. Frédéric JACOUTON**

M. Matthieu FAURE informe donc les membres du collège des « associations » que 12 sièges sur un maximum de 15 sont brigüés par les adhérents nommés ci-dessus.

vote : approuvé à l'unanimité

Collège des « **associations** »

- La Mouette – **M. Régis PERDREAU**
- PLOSS RA – **M. Philippe SCOFFONI**

M. Matthieu FAURE informe donc les membres du collège des « associations » que 2 sièges sur un maximum de 3 sont brigüés par les adhérents nommés ci-dessus.

vote : approuvé à l'unanimité

Collège des « **entreprises** »

- ATREAL – **M. Thierry BENITA**
- MAARCH – **M. Jean-Louis ERCOLANI**

M. Matthieu FAURE informe donc les membres du collège des « entreprises » que 2 sièges sur un maximum de 2 est brigüé par les adhérents nommés ci-dessus.

vote : approuvé à l'unanimité

Collège « *enseignement* »

- AMUE – **M. David RONGEAT**

M. Matthieu FAURE informe donc les membres du collège « éducation » qu'1 siège sur un maximum de 2 est brigué par l'adhérent nommé ci-dessus.

vote : approuvé à l'unanimité

Collège des « *individus* »

- **M. Patrick SYLVESTRE**

M. Matthieu FAURE informe donc les membres du collège des « individus » que 1 siège sur un maximum de 2 est brigué par l'adhérent nommé ci-dessus.

vote : approuvé à l'unanimité

M. Matthieu FAURE informe les participants que le collège « salarié » nécessite un vote en interne pour désigner le salarié représentant auprès du CA qui aura lieu très prochainement.

PERSPECTIVES 2025

M. Matthieu FAURE aborde les différents projets envisagés en 2025.

PROCONNECT

M. Matthieu FAURE précise que le code pour Proconnect figure déjà dans Démarches Simplifiées.

M. Stéphane VANGHELUWE évoque l'intérêt d'intégrer Proconnect pour iDélibre.

M. Sylvain DEFROMONT constate que le sujet France-Connect est à aborder au sujet de Démarches Simplifiées.

M. Matthieu FAURE souligne que le nécessaire avait été fait pour que France-Connect puisse être utilisé par les collectivités dans le cadre de Démarches Simplifiées mais la DINUM utilise un seul et même jeton pour se connecter. Pour des raisons légales, l'Adullact ne peut pas faire le même usage de Démarches simplifiées. De plus, techniquement, ce travail est complexe.

Autre difficulté, la version V2 de France-Connect.

M. Sylvain DEFROMONT poursuit en indiquant qu'une discussion est nécessaire sur l'utilisation de France-Connect, comme celle faite par la DINUM.

MATRIX

Tchap est une messagerie instantanée sécurisée à destination des ministères. Il existait des exceptions pour certaines collectivités qui étaient raccordées à Tchap (Tchap collectivités), mais cela a pris fin en décembre 2024.

M. Matthieu FAURE annonce que ce projet va être repris sous le nom de Matrix en collaboration avec Déclic.

AUTRES PROJETS

M. Matthieu FAURE mentionne également les évolutions apportées au label TNL, la refonte du Comptoir du libre, de Publis2low et du site Adullact.org, le Peertube Adullact, et enfin France Numérique Libre, collectif d'agents dont l'infrastructure de discussion est hébergée par l'ADULLACT.

ÉQUIPE ADULLACT 2025

M. Matthieu FAURE annonce le recrutement d'un chef de projet qui rejoindra l'équipe fin août.

11h27 – Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation, avant de clore l'Assemblée Générale.

François ÉLIE

Président de l'ADULLACT

Lætitia BOYER

Secrétaire de séance

ANNEXE 1 : Liste des correspondants membres présents

- 1 CAZIN Christophe, La Mouette + individu
- 2 DAVIAU Christian, GIP RECIA
- 3 DEFROMONT Sylvain, CDG Nord
- 4 DILAIN Laurent, Ville de Clichy-sous-Bois
- 5 ÉLIE François, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême +individu
- 6 ERCOLANI Jean-Louis, MAARCH
- 7 FAIVRE Ayméric, AGEDI
- 8 GROS Hervé, Ville de Longwy
- 9 JACOUTON Frédéric, Numérian
- 10 KUCZYNSKI Pascal, individu
- 11 OUDOT Clément, PLOSS RA
- 12 VANGHELUWE Stéphane, SITIV
- 13 VIVANT Nicolas, Ville d'Échirolles

ANNEXE 1 bis : Liste des membres représentés

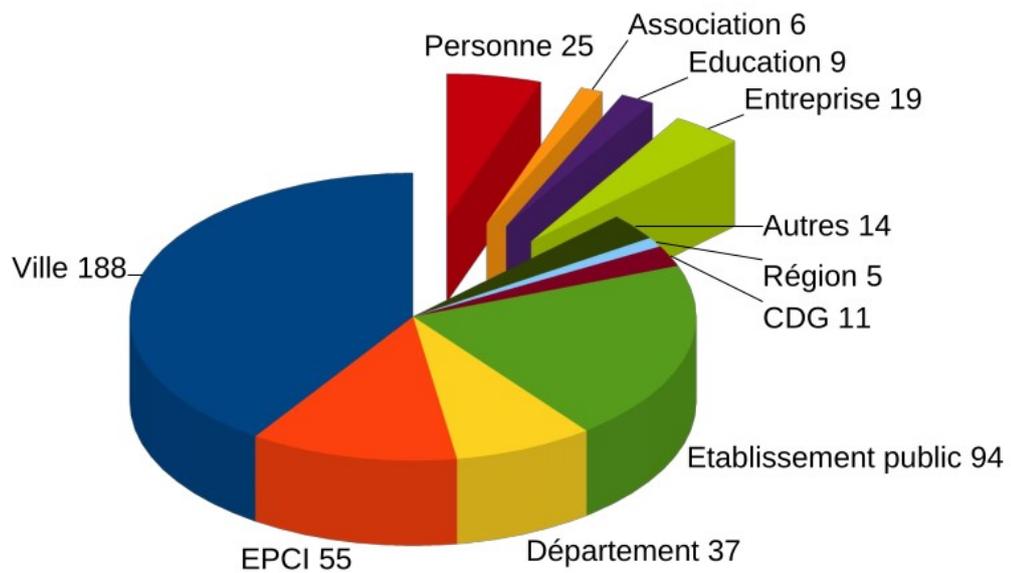
- 1 ADICO, donne pouvoir à Nicolas VIVANT, Ville d'Échirolles
- 2 Allier Bourbonnais Attractivité, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 3 AMUE, donne pouvoir à François ÉLIE, CA Grand Angoulême
- 4 Ville d'Artas, donne pouvoir à Laurent DILAIN, Ville de Clichy-sous Bois
- 5 CD Cantal, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 6 Olivier MORIN, individuel, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, Individuel
- 7 CCAS Perpignan, donne pouvoir à Hervé GROS, Ville de Longwy
- 8 CD Haute-Saône, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 9 Clermont Auvergne Métropole, donne pouvoir à Hervé GROS, Ville de Longwy
- 10 CD Nord, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 11 ARNIA, donne pouvoir à François ÉLIE, CA Grand Angoulême
- 12 Ville de Chambost-Longessaigne, donne pouvoir à François ÉLIE, CA Grand Angoulême
- 13 CC Sauer Pechelbronn, donne pouvoir à Aymeric FAIVRE, AGEDI
- 14 CA Grand Verdun, donne pouvoir à Frédéric JACOUTON, Numérian
- 15 CA Puy-en-Velay, donne pouvoir à donne pouvoir à Aymeric FAIVRE, AGEDI
- 16 CD Maine et Loire, donne pouvoir à Nicolas VIVANT, Ville d'Échirolles
- 17 CD de l'Orne, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 18 CR Auvergne-Rhône-Alpes, donne pouvoir à François ÉLIE, CA Grand Angoulême
- 19 CR Nouvelle-Aquitaine, donne pouvoir à Frédéric JACOUTON, Numérian
- 20 Ville de Caubiac, donne pouvoir à Nicolas VIVANT, Ville d'Échirolles
- 21 Ville de Chenecey-Buillon, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 22 Ville de Culin, donne pouvoir à Hervé GROS, Ville de Longwy
- 23 CCAS Arc-les-Gray, donne pouvoir à Christian DAVIAU, GIP RECIA

- 24 PLICHON-KAUFMANN, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individuel
- 25 Ville d'Hazebourg, donne pouvoir à Aymeric FAIVRE, AGEDI
- 26 CCAS Saint-Louis, donne pouvoir à Laurent DILAIN, Ville de Clichy-sous-Bois
- 27 Ville de Bligny-le-sec, donne pouvoir à Laurent DILAIN, Ville de Clichy-sous-Bois
- 28 Ville d'Hirsingue, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 29 Ville de l'Hôpital, donne pouvoir à Nicolas VIVANT, Ville d'Échirolles
- 30 Ville de Légnny, donne pouvoir à Hervé GROS, Ville de Longwy
- 31 Communauté urbaine Grand Besançon, donne pouvoir à Christian DAVIAU, GIP RECIA
- 32 Ville de Loupershouse, donne pouvoir à Nicolas VIVANT, Ville d'Échirolles
- 33 Ville de Marseillan, donne pouvoir à Frédéric JACOUTON, Numérian
- 34 SOGEDIS, donne pouvoir à François ÉLIE, CA Grand Angoulême
- 35 Ville de Mudaison, donne pouvoir à Frédéric JACOUTON, Numérian
- 36 Ville de Dardilly, donne pouvoir à Laurent DILAIN, Ville de Clichy-sous-Bois
- 37 Ville de Gardanne, donne pouvoir à Christian DAVIAU, GIP RECIA
- 38 Ville de Levignac, donne pouvoir à Laurent DILAIN, Ville de Clichy-sous-Bois
- 39 PAGET, individuel, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individuel
- 40 Ville de Noves, donne pouvoir à Aymeric FAIVRE, AGEDI
- 41 Ville de Saint-Avoid, donne pouvoir à Aymeric FAIVRE, AGEDI
- 42 Ville de Saint-Germain-Lembron, donne pouvoir à Nicolas VIVANT, Ville d'Échirolles
- 43 Ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët, donne pouvoir à Frédéric JACOUTON, Numérian
- 44 Ville de Saint-Martin-d'Uriage, donne pouvoir à Christian DAVIAU, GIP RECIA
- 45 Alliance Bâtiment, donne pouvoir à Christophe CAZIN, La Mouette
- 46 Patrick SYLVESTRE, individuel, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individuel
- 47 Syndicat mixte Salève, donne pouvoir à Christian DAVIAU, GIP RECIA
- 48 Métropole de Lyon, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 49 ATREAL, donne pouvoir à Jean-Louis ERCOLANI, MAARCH
- 50 InfoCom Services, donne pouvoir à Jean-Louis ERCOLANI, MAARCH
- 51 OPENGO, donne pouvoir à Jean-Louis ERCOLANI, MAARCH
- 52 Ville de Saint-Martin-de-Crau, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 53 PRESTASA, donne pouvoir à Jean-Louis ERCOLANI, MAARCH
- 54 Ville de Saint-Laurent-Blangy donne pouvoir à Hervé GROS, Ville de Longwy
- 55 SAVA, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV

ANNEXE 1 ter : Liste des correspondants invités

- | | | | |
|---|--|---|------------------------------------|
| 1 | Vincent LAMBERT, Cabinet comptable LAMBERT | 2 | Lætitia BOYER, ADULLACT |
| 3 | Matthieu FAURE, Délégué général | | Olivier LUTHIER, Ville de Fontaine |

ANNEXE 2 : Graphique de présentation des adhérents par type de collectivités



ANNEXE 3 : Compte de résultat 2024

COMPTE DE RÉSULTAT

ADULLACT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	875 370,00	837 368,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	2 370,00	5 010,00
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 000,00	6 333,38
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 061,00	9 862,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	15,50	4,80
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	893 816,50	858 578,18
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	361 819,76	284 231,57
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	20 041,29	14 476,72
Salaires et traitements	370 673,16	348 988,06
Charges sociales	154 039,78	165 211,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 572,91	2 401,19
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	445,18	154,05
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	910 592,08	815 463,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-16 775,58	43 115,09
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20 706,78	6 745,97
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	20 706,78	6 745,97
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	20 706,78	6 745,97

COMPTE DE RÉSULTAT

ADULLACT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	3 931,20	49 861,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		20 667,45
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		20 667,45
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		43 692,31
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		43 692,31
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-23 024,86
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 970,00	1 619,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	914 523,28	885 991,60
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	915 562,08	860 774,40
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 038,80	25 217,20

ANNEXE 5 : Bilan 2024

BILAN ACTIF

ADULLACT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 800,00	88,00	4 712,00	
Autres				
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outill. ind.				
Autres	53 283,23	43 247,88	10 035,35	7 911,71
Immobilitisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilitisations financières				
Participations et créances rattachées	10 196,85		10 196,85	10 196,85
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	4 410,00		4 410,00	4 410,00
TOTAL (I)	72 690,08	43 335,88	29 354,20	22 518,56
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	75 501,00		75 501,00	70 742,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 980,55		1 980,55	2 034,58
Valeurs mobilières de placement	527 294,21		527 294,21	427 676,45
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	285 158,13		285 158,13	427 426,38
Charges constatées d'avance	11 304,12		11 304,12	12 051,97
TOTAL (II)	901 238,01		901 238,01	939 931,38
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	973 928,09	43 335,88	930 592,21	962 449,94

BILAN PASSIF

ADULLACT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	756 250,17	731 032,97
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 038,80	25 217,20
<i>Situation nette (sous total)</i>	755 211,37	756 250,17
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	755 211,37	756 250,17
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	43 692,31	43 692,31
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	43 692,31	43 692,31
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 912,77	71 307,16
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	69 175,76	90 234,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	600,00	965,81
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	131 688,53	162 507,46
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV+ V)	930 592,21	962 449,94